

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL92

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 72, substituer aux mots :

« autrement assurée »,

les mots :

« assurée autrement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.